

Rapport Annuel 2020



Assurances Mutuelles

Réunion des Mutuelles d'Assurances
Régionales

Sommaire

Réunion des Mutuelles d'Assurances Régionales

- Organisation page 2
- Rapport du Conseil d'Administration page 3
- Comptes sociaux REMA 2020 page 5
 - Compte de résultat page 5
 - Bilan page 7
 - Engagements page 9
 - Annexe aux comptes sociaux page 10

- Placements page 24
 - Etat récapitulatif des placements page 24
 - Etat détaillé des placements page 25

- Résolutions page 27

Conseil d'Administration au 31 décembre 2020

Membres du bureau :

M. Pierre François, Président du Conseil
M. Jacques ISAMBERT, Vice-Président
M. Michel SERRURIER, Vice-Président
M. Alain TEMPELAERE, Président d'Honneur
M. Charles RELECOM
M. Marc COHEN
Mme Marie-Hélène POIRIER, Secrétaire du bureau

Autres administrateurs :

M. Jean-Yves DEBALLON
M. Eric LE BARON
Mme Monique LUCE
M. Dominique MARIE
Mme Aurélie DORE
M. Olivier LACOSTE LAGRANGE,
Administrateur représentant les salariés

Dirigeants effectifs

M. Pierre François, Président du Conseil **M. Alexandre Vercher**, Directeur général

Comité d'Audit et des Risques

M. Jacques ISAMBERT, Président **M. Marc COHEN**
Mme Marie-Hélène POIRIER
Mme Aurélie DORE

Fonctions clés

Alexandre VERCHER, Responsable de la fonction Gestion des Risques

Aurélie DORE, Responsable de la fonction Actuarielle

Marie-Hélène POIRIER, Responsable de la fonction Conformité

Jacques ISAMBERT, Responsable de la fonction Audit Interne

Commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT SA, représentée par **Mme Christine BILLY**
PricewaterhouseCoopers - Cristal Park - 63, rue de Villiers – 92200 Neuilly sur Seine
En fonction jusqu'en 2022

Rapport de Gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire 18 MAI 2021

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous rendre compte des opérations effectuées par notre société au cours de l'exercice 2020, 20^{ème} année d'activité de REMA depuis la fusion de la MACI et des ASSURANCES MUTUELLES D'EURE ET LOIR, et pour soumettre à votre approbation le bilan et le compte de résultat.

LES COTISATIONS

Notre chiffre d'affaires (*cotisations émises nettes d'annulations*) s'est élevé à la somme de 76 488 K€, soit une augmentation de 9,7 % par rapport à l'année 2019. Celle-ci est principalement due à la progression des affaires en Santé (+ 1 993 K€) et en animaux (+ 4 831 K€) par rapport à 2019.

Au 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires Santé représente 45 639 K€ soit 59,7 % du chiffre d'affaires total de REMA.

La branche Dommages s'élève à 30 849 K€ dont 27 415 K€ en Santé des animaux contre 26 087 K€ en 2019, soit une hausse de 18,3 % (en baisse de 2 % hors santé des Animaux).

Les cotisations brutes acquises à l'exercice qui s'élèvent à 76 175 K€, ont augmenté de 9,3 %, la branche Santé enregistrant une progression de 4 %.

Si l'on retire les cotisations cédées aux réassureurs (63 545 K€), le montant des cotisations nettes acquises à l'exercice s'élève à la somme de 12 629 K€, soit une augmentation de 2,3 % par rapport à l'exercice 2019.

LES SINISTRES

La charge brute des sinistres (hors frais de gestion) se monte à 49 580 K€ soit une augmentation de 5,7 % par rapport à 2019.

Le rapport Sinistres sur Cotisations (S/C) est donc de 65,09 % contre 67,29 % en 2019.

La branche Dommages enregistre une augmentation de la charge sinistre de 12,2 % (17 608 K€ en 2020 contre 15 691 K€ en 2019). Cette augmentation s'explique par l'évolution du portefeuille des contrats « Frais de Soins animaux ».

Hors animaux la charge de sinistres diminue de 474 K€ passant de 3 609 K€ en 2019 à 3 135 K€ cette année.

La branche Santé enregistre une légère hausse de sa sinistralité de 2,4 % (31 973 K€ en 2020 contre 31 226 K€ l'an dernier)

LA REASSURANCE

Les cotisations cédées (63 546 K€) augmentent de 10,8 % principalement en raison du développement des branches Santé et Animaux, la réassurance en dommages n'intervenant qu'à hauteur de 457 K€ en augmentation par rapport à 2019 (417 K€)

Le montant des sinistres pris en charge par la réassurance s'élève à 41 136 K€ contre 38 078 K€ en 2019.

Les commissions reçues des réassureurs s'élèvent au 31 décembre 2020 à 24 623 K€ dont 13 133 K€ provenant de la branche Santé et 11 488 K€ pour les contrats animaux.

De ce fait, le résultat de la réassurance a un impact positif de 2 214 K€ contre 6 383 K€ en 2019.

Le rapport Sinistres sur Cotisations net de réassurance est donc de 62,18 % contre 58,14 % en 2019.

LES CHARGES TECHNIQUES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'année 2020, les frais d'acquisition, d'administration ainsi que le solde des autres charges et produits techniques de REMA, s'élèvent à 4 546 K€ et sont en baisse de 2,2 % par rapport à 2019 (4 649 K€).

Dans ces charges techniques, les frais généraux ont enregistré une augmentation de 3,1 %.

RESULTAT TECHNIQUE

Le résultat technique constaté en 2020 est une perte de 350 K€ contre 1 118 K€ en 2019.

A noter que la branche « Santé » présente un profit de 222 K€, la branche « Dommages aux Biens » enregistre respectivement, pour les « Particuliers » : un profit de 505 K€, pour les « Professionnels » : une perte de 1 209 K€, pour les « Agricoles » : une perte de 27 K€, pour les « Catastrophes Naturelles » : une perte de 111 K€, pour la « RC Générale » un profit de 176 K€ et pour la « Protection Juridique » : un excédent de 94 K€.

LES PLACEMENTS

Les produits nets de placements représentent un montant de 894 K€, à comparer à un total de 1 063 K€ en 2019, soit une baisse de 15,9 %

A la fin de l'exercice 2020, l'allocation du portefeuille en valeur de réalisation présente un portefeuille d'obligations en augmentation et d'actions en légère baisse par rapport l'allocation de l'exercice 2019 :

- **65,54 %** - (63,28 % fin déc. 2019) en obligations et produits monétaires
- **27,27 %** - (29,41 % fin déc. 2019) en actions, OPCVM actions et OPCVM de gestion alternative
- **0,14 %** - (0,17 % fin déc. 2019) pour WILHELM et DOMUS
- **7,05 %** - (7,16 % fin déc. 2019) pour l'immobilier

Au 31 décembre 2020, à l'actif du bilan, les placements de REMA, en valeur comptable, s'élèvent à 31 888 K€ contre 31 027 K€ fin 2019, soit une augmentation de 2,8 %.

En valeur de réalisation, ceux-ci représentent 38 335 K€ contre 37 545 K€ l'année dernière, faisant ressortir un montant de plus-values latentes de 6 940 K€ contre 6 946 K€ fin 2019.

RESULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice 2020 présente une perte de 76 K€, à comparer à une perte de 443 K€ pour l'exercice 2019.

PROSPECTIVE

Compte tenu de l'importance de ses fonds propres (20 M€), REMA a les moyens de garantir la sécurité et la confiance de ses sociétaires et de se développer.

COMPTES SOCIAUX *(en milliers d'euros)*

Compte de résultat

(En milliers d'euros)

Compte technique de l'assurance non-vie		Opérations Brutes 31/12/2020	Cessions et Rétrocessions 31/12/2020	Opérations Nettes 31/12/2020	Opérations Nettes (n-1) 31/12/2019	
1.	Primes acquises :	76 175	63 546	12 629	12 344	
1 a	Primes	+	76 488	63 736	12 752	12 225
1 b	Variation des primes non acquises	+/-	-313	-190	-123	119
2.	Produit des placements alloués		295	295	297	
3.	Autres produits techniques	+				
4.	Charges des sinistres :	49 725	41 136	8 589	9 050	
4 a	Prestations et frais payés	-	45 814	39 083	6 731	7 788
4 b	Charges des provisions pour sinistres	+/-	3 911	2 053	1 858	1 262
5.	Charges des autres provisions techniques	+/-	59	59	45	
6.	Participations aux résultats	-	1 038	986	52	50
7.	Frais d'acquisition et d'administration :	27 778	23 637	4 141	4 205	
7 a	Frais d'acquisition	-	20 129	20 129	22 078	
7 b	Frais d'administration	-	7 649	7 649	6 866	
7 c	Commissions reçues des réassureurs	+		23 637	-23 637	-24 739
8.	Autres charges techniques	-	405	405	444	
9.	Variation de la provision pour égalisation	+/-	28	28	-35	
	Résultat technique de l'assurance non-vie		-2 563	-2 213	-350	-1 118

Compte de résultat

(suite)

(En milliers d'euros)

Compte non technique		Opérations nettes 2020	Opérations nettes 2019
1. Résultat technique de l'assurance non-vie		-350	-1 118
2. Résultat technique de l'assurance vie			
3. Produits des placements :		1 475	1 382
3 a Revenus des placements	+	810	873
3 b Autres produits des placements	+	154	24
3 c Profits provenant de la réalisation des placements	+	511	485
4. Produits des placements alloués	+		
5. Charges des placements :		581	319
5 a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-	90	81
5 b Autres charges des placements	-	478	229
5 c Pertes provenant de la réalisation des placements	-	13	9
6. Produits des placements transférés	-	295	297
7. Autres produits non techniques	+	26	39
8. Autres charges non techniques	-	30	31
9. Résultat exceptionnel :		-130	28
9 a Produits exceptionnels	+		29
9 b Charges exceptionnelles	-	130	1
10. Participation des salariés	-		
11. Impôt sur les bénéfices	-	191	127
12. Résultat de l'exercice		-76	-443

Bilan

(En milliers d'euros)

Actif	Montants Bruts	Amortissements et provisions pour dépréciation	Montants nets au 31.12.2020	Montants nets au 31.12.2019
1. Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège				
2. Actifs incorporels	53	53		7
3. Placements :	33 268	1 380	31 888	31 027
3a Terrains et constructions	2 751	1 142	1 609	1 614
3b Placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	108		108	108
3c Autres placements	30 409	238	30 171	29 305
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes				
4. Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte				
5. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :	11 133		11 133	8 747
5a Provisions pour primes non acquises	762		762	572
5b Provisions d'assurance-vie				
5c Provisions pour sinistres (vie)				
5d Provisions pour sinistres (non-vie)	9 377		9 377	7 323
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)				
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)	994		994	852
5g Provisions d'égalisation				
5h Autres provisions techniques (vie)				
5i Autres provisions techniques (non-vie)				
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte				
6. Créances :	3 589	39	3 550	2 619
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :				
- 6aa Primes acquises non émises	154		154	65
- 6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	2 856	39	2 817	2 541
6b Créances nées d'opérations de réassurance	579		579	13
6c Autres créances :				
- 6ca Personnel				
- 6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques				
- 6cc Débiteurs divers				
6d Capital appelé non versé				
7. Autres actifs :	1 554	115	1 439	1 306
7a Actifs corporels d'exploitation	711	115	596	588
7b Comptes courants et caisse	843		843	718
7c Actions propres				
8. Comptes de régularisation - Actif :	4 315		4 315	4 977
8a Intérêts et loyers acquis non échus	263		263	242
8b Frais d'acquisition reportés	3 978		3 978	4 687
8c Autres comptes de régularisation	74		74	48
9. Différence de conversion				17
Total de l'Actif			52 325	48 700

Passif	Montants nets au 31.12.2020	Montants nets au 31.12.2019
1. Capitaux propres :	20 036	20 112
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	838	838
1b Primes liées au capital social	171	171
1c Réserves de réévaluation	229	229
1d Autres réserves	17 135	17 135
1e Report à nouveau	1 739	2 182
1f Résultat de l'exercice	-76	-443
2. Passifs subordonnés		
3. Provisions techniques brutes :	21 013	16 551
3a Provisions pour primes non acquises	1 118	805
3b Provisions d'assurance-vie		
3c Provisions pour sinistres (vie)		
3d Provisions pour sinistres (non-vie)	18 498	14 587
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)		
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)	1 047	897
3g Provisions pour égalisation	243	214
3h Autres provisions techniques (vie)		
3i Autres provisions techniques (non-vie)	107	48
4. Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5. Provisions pour risques et charges	84	110
6. Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	1 364	1 899
7. Autres dettes :	6 039	5 663
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 824	1 139
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	249	1 109
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d Dettes envers les établissements de crédit		
7e Autres dettes :		
- 7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
- 7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	2	2
- 7ec Personnel	31	30
- 7ed Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3 327	2 921
- 7ee Créanciers divers	606	462
8. Comptes de régularisation - Passif	3 785	4 364
9. Différence de conversion	4	1
Total du passif	52 325	48 700

Tableau des Engagements (En milliers d'euros)

Engagements	31.12.2020	31.12.2019	Variation
Engagement reçu	1 050	1 373	-323
IFT	1 050	1 373	-323
Engagement donné	9	18	-9
Contrat de locations de véhicule de Société sur une durée de 48 mois auprès de la Société ARVAL	9	18	-9

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

(en milliers d'euros)

La présente annexe est établie conformément aux dispositions prévues par les principes comptables généraux prévus aux articles L. 123-12 à L.123-22 du Code de commerce, le Code des assurances et le règlement ANC N°2015-11 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance

I - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

A/ Impacts généraux COVID

L'actualité mondiale a été fortement marquée par la pandémie COVID-19 tout au long de l'exercice 2020. Les impacts de cette crise sanitaires ont été multiples et ont conduit plusieurs gouvernements à prendre des mesures drastiques pour freiner la propagation du virus et préserver au maximum la santé des populations. En France notamment, le gouvernement a imposé deux confinements généralisés de la population française en mars/avril et novembre/mi-décembre.

Dans ce contexte, REMA a su adapter son activité et son mode de fonctionnement au quotidien pour maintenir son activité et la qualité de service aux clients, notamment sur les aspects opérationnels avec la mise en place du télétravail des collaborateurs, le maintien de la qualité de service aux clients en veillant à la bonne continuité des opérations de gestion des contrats, le paiement des salaires et des fournisseurs grâce à la digitalisation des opérations et la dématérialisation des flux, et la gestion des risques.

Par ailleurs, REMA en sa qualité d'acteur responsable a contribué à l'effort de soutien national en maintenant la rémunération des équipes sans faire appel aux mesures de chômage partiel, en contribuant aux fonds de solidarité des entreprises (Fonds Covid 19), par le versement de la contribution exceptionnelle de 2,6% au titre des cotisations 2020 et 1,3% au titre des cotisations 2021.

B/ Fonds de solidarité Covid-19

Les assureurs membres de la FFA se sont engagés à contribuer à hauteur de 400 millions d'euros (dont 130 K€ pour REMA) au fonds de solidarité mis en place par les pouvoirs publics en faveur des TPE et des indépendants, des secteurs particulièrement touchés par les conséquences économiques, financières et sociales du virus covid-19. Conformément aux recommandations de l'ANC du 3 juillet 2020, cette contribution a été comptabilisée en charges exceptionnelles.

C/ Contributions exceptionnelles Covid-19

Dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2021, il a été institué, au titre des années 2020 et 2021, une contribution exceptionnelle à la prise en charge des dépenses liées à la gestion de l'épidémie de covid-19 de 2.6% pour 2020 et 1.3% pour 2021. La contribution est assise sur l'ensemble des sommes versées respectivement en 2020 et 2021, au titre des cotisations d'assurance maladie complémentaire à l'exception des indemnités journalières.

L'impact de ces contributions exceptionnelles a été comptabilisé en totalité sur l'exercice 2020 et s'élève à EUR 1 774 k€ en brut et 331 K€ en net de réassurance.

II - INFORMATIONS SUR LES CHOIX DES MÉTHODES UTILISÉES

1°) PRINCIPES ET MODES D'ÉVALUATION RETENUS

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis dans le Code des Assurances et lorsque ledit Code ne le prévoit pas, ceux appliqués par le Plan Comptable Général.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en milliers d'euros. L'exercice comptable a une durée de 12 mois du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les comptes de l'exercice 2020 ont été élaborés et présentés dans le respect du principe de prudence, de permanence des méthodes, de non compensation, de la continuité d'exploitation et de l'indépendance des exercices.

A) POSTES DU BILAN

- Actifs Incorporels

Ce poste comprend notamment les logiciels.

Pour respecter la réglementation comptable, les frais d'acquisition des contrats et les frais d'acquisition des immobilisations figurent dans des comptes de régularisation - actif.

- Placements Immobiliers

Les terrains, immeubles et parts de Sociétés Civiles Immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôts et augmentée des travaux de construction et d'amélioration (à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits).

Au 1er janvier 2005, conformément aux règlements du CRC 2002-10 et 2004-06, la société a appliqué la méthode par composant sur son parc immobilier. La méthode prospective a été retenue : la valeur nette comptable des immeubles au 01.01.2005 a été répartie entre les différents composants les constituant.

Les composants retenus et leur durée d'amortissement (selon la méthode linéaire) sont les suivants :

- Gros œuvre : 80 ans
- Clos et couvert : 30 ans
- Lots techniques : 25 ans
- Second œuvre : 15 ans

A l'exception des immeubles du 48 rue Gambetta à Châteaudun et du 27 rue Docteur Gibert à Chartres qui, de construction récente, sont amortis selon la même méthode mais sur des durées différentes :

- Gros œuvre : 50 ans
- Clos et couvert : 30 ans
- Lots techniques : 20 ans
- Second œuvre : 25 ans

La valeur du terrain lorsqu'elle n'est pas indiquée dans l'acte de vente, est déterminée selon la quote-part de la charge foncière dans la valeur de réalisation définie lors de l'expertise foncière réalisée le 31 décembre 2004 et déduite de la valeur résiduelle du 31 décembre 2004.

La valeur de réalisation des immeubles qui figure dans l'état des placements est déterminée à partir d'expertises quinquennales, actualisées annuellement, conformément à la réglementation.

- Placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles existe un lien de participation

Les titres de participation figurant à l'actif de la société correspondent aux titres de placement détenus dans des sociétés ayant vocation à rester durablement dans le portefeuille de la société et dans lesquelles cette dernière exerce une influence notable en raison de leur caractère stratégique. Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût historique.

- Autres placements

Les titres à revenus fixes répondants à la définition de l'article R.343-9 font l'objet d'une correction de valeur par amortissement actuariel ou linéaire de la décote/surcote sur leur durée résiduelle de vie.

Il s'agit des valeurs amortissables suivantes (1°, 2° et 2° bis de l'article R.332-2) :

- Obligations et autres valeurs émises ou garanties par l'un des états membres de l'OCDE ;
- Obligations, parts de fonds communs de créances et titres participatifs inscrits à la cote de la bourse d'un Etat membre de l'OCDE ;
- Titres de créances négociables émis par des personnes morales autres que les Etats membres de l'OCDE.

La prime ou la décote représente la différence arithmétique entre le prix d'achat et la valeur de remboursement du titre.

Les amortissements cumulés figurent en compte de régularisation au passif du bilan. La variation de l'exercice figure en autres produits et autres charges de placement du compte de résultat.

Les actions sont inscrites au bilan sur la base du prix d'achat.

L'évaluation de ces titres est effectuée conformément à l'Article R 343-10, c'est-à-dire :

- pour les titres cotés, le dernier cours coté au jour de l'inventaire,
- pour les titres non cotés, leur valeur d'utilité pour l'entreprise.

Une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques est constituée lorsque la valeur globale de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble des titres et immeubles relevant de l'article R.343-10 du Code des Assurances. La société n'a pas eu à constater une telle provision en 2020.

REMA n'a pas d'exposition à la dette souveraine grecque. Les titres de certains pays périphériques de la zone euro (Espagne, Irlande, Italie, Portugal) n'ont pas fait l'objet de dépréciation dans la mesure où il n'existe pas de défaut avéré au 31 décembre 2020.

- Provision pour dépréciation

Pour les titres relevant de l'article R.343-10, une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la dépréciation a un caractère durable.

Cette provision est déterminée selon les modalités de l'Avis N° 2002-F du 18 décembre 2002 du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité.

Un changement de méthode comptable sur les titres amortissables classés en R.343-10 est appliqué suite à la réforme introduite par le décret du 2 août 2013 dont l'objectif est de modifier le cadre prudentiel pour permettre aux entreprises d'assurances de participer au financement de l'économie au travers de prêts aux entreprises et aux collectivités publiques.

Cet élargissement de la liste des actifs admissibles en représentation des engagements techniques a conduit l'ANC à adapter le cadre comptable défini à l'article R.343-10 du code des assurances applicables à ce type d'actif, en adoptant le règlement n° 2013-03 du 13 décembre 2013. Ces textes définissent les nouvelles règles applicables dès la clôture au 31 décembre 2013, s'agissant de :

- l'assiette de calcul de la PRE

- l'application du régime de la surcote/décote aux titres amortissables classés en R.343-10
- les modalités de provisionnement des valeurs amortissables relevant de l'article R.343-10

L'impact de ces textes sur les comptes au 31 décembre 2020 n'est pas significatif.

Conformément aux recommandations du CNC et de l'ACP du 15 décembre 2008, de porter le critère de présomption de dépréciation à caractère durable de 20% à 30% de moins-values latentes des placements sur 6 mois consécutifs, nous avons retenu pour cette année 2020, le critère de 20%.

Au 31 décembre 2020, une provision pour dépréciation à caractère durable a été constituée sur le titre AXAIM pour un montant de 238 K€.

- Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Des provisions pour dépréciation sont constituées pour les montants anciens non recouverts ou chaque fois que des risques de non recouvrement existent.

- Créances nées d'opérations d'assurance directe

Elles sont essentiellement constituées des soldes débiteurs des assurés et des courtiers en gestion déléguée qui sont comptabilisés à leur valeur nominale ainsi que les indemnités compensatrices à recevoir sur des portefeuilles agent.

La provision pour dépréciation des indemnités compensatrices de portefeuille concerne l'agence d'Epernon pour 39 K€

- Autres Créances

Elles concernent essentiellement les créances envers l'état (crédit impôt à recevoir).

- Autres Actifs

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels, sur le mode linéaire, selon les durées suivantes :

- Agencements de 5 à 33,33 ans
- Matériel de transport 4 ans
- Matériel de bureau et informatique de 1 à 5 ans
- Mobilier de bureau de 1 à 10 ans

Ce poste comporte aussi des avances permanentes en fonds de roulement pour un montant de 586 K€.

- Comptes de régularisation :

- Frais d'acquisition reportés

Conformément à l'article R 332-33 du code des assurances, la société procède lors de l'inventaire à l'évaluation des frais d'acquisition de contrats reportés sur le ou les exercices suivants.

- Ce calcul est réalisé par branche d'assurances et le cumul est porté à l'actif du bilan.
- Sur chaque catégorie d'assurance, est appliqué sur le montant des cotisations à reporter, le rapport frais d'acquisition / cotisations émises.
- Ce calcul s'applique à la branche Santé à hauteur de 3 939 K€ et sur la branche Dommages à hauteur de 39 K€ dont 2 K€ sur les produits animaux.

- Autres comptes de régularisation

A l'actif, ils concernent les intérêts courus acquis et non échus du portefeuille de placements pour 263 K€ et les différences sur prix de remboursement à percevoir sur obligations pour 23 K€, les charges constatées d'avance de 3 K€.

Au 31 décembre 2020, des lignes de produits IFT (dérivés actions) sont comptabilisées sur la couverture des lignes NESTLE et ROYAL DUTCH – SHELL.

Les IFT sont constatées en valeur nette comptable pour 47 K€.

Au passif, ce poste de 3 785 K€ se compose de 560 K€ d'amortissement de la différence sur le prix de remboursement des obligations et de 3 225 K€ de frais d'acquisition de réassurance Santé et Animaux reportés.

- Différence de conversion

Les opérations en devises sont converties en euros d'après le cours de change du jour d'inventaire.

Les différences de conversion figurent à l'actif ou au passif. En cas de de perte latente, une provision pour perte de change est constituée à hauteur du même montant.

De nouvelles règles comptables relatives à la comptabilisation des opérations en devises sont applicables à compter de l'exercice 2008. Ces règles formalisées dans l'avis CNC n°2007-2 ont été déclinées sous forme de 4 règlements du CRC, notamment le CRC n°2007-07 du 14 décembre 2007.

REMA, au 31 décembre 2020 a constaté une différence de conversion à son passif de 4 K€.

- Provision pour risques et charges

A compter du 1er janvier 2005, REMA a décidé de provisionner les engagements sociaux conformément à la recommandation CNC n°2003-R-01 du 1er avril 2003.

L'évaluation des engagements a été effectuée selon la méthode des « unités de crédits projetées », fondée sur le salaire de fin de carrière et le prorata des droits au terme.

A la fin de l'exercice 2020, la provision constituée est de 35K€ contre 61 K€ au 31 décembre 2019.

La provision pour risque de 49 K€ au titre du contrôle URSSAF constitué en 2019 est maintenue.

- Provisions Techniques

Au 31 Décembre 2020, les provisions techniques brutes s'élèvent à 21 013 K€ :

- **La provision pour primes non acquises** est destinée à constater pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat.

Lors de chaque arrêté comptable, les entreprises doivent évaluer et comptabiliser séparément pour chacune des catégories d'assurance, les provisions pour primes acquises relatives aux contrats en cours. Ainsi, dans le cas où la garantie accordée porte sur plusieurs exercices comptables, seule la part de la prime correspondant à la période de garantie de l'exercice en cours doit être intégrée dans le chiffre d'affaires de la période.

Cette provision est calculée sur la base de la méthode du prorata-temporis et porte sur la prime commerciale, c'est-à-dire la prime de risque majorée des différents chargements.

Les contrats Santé souscrits sont des contrats annuels à fractionnement mensuel, donc non annualisés et ne donnent pas ou très peu, lieu à de la PPNA.

En effet, à la prime émise mensuelle, correspond une période de garantie mensuelle ; La PPNA ne peut donc pas être supérieure à 1/12^{ème} de la prime annuelle et ce, seulement dans le cas où la prime est émise en fin de mois.

Au 31 décembre 2020, son montant est de 1 118 K€.

- **Les provisions pour sinistres non vie** sont déterminées par rapport à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés.

Les provisions pour sinistres comprennent :

- Une provision pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement pour un montant total de 10 704 K€ dont 8 553 K€ sur la Santé.
- Une provision de gestion destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens y compris les frais internes – son montant s'élève à 1 034 K€.
- Une provision pour recours à encaisser s'élevant à 68 K€.

La méthode d'évaluation pour l'exercice 2020 est établie d'après l'état réel des dossiers sinistres pour lesquels un recours certain a été exercé mais non encaissé.

- **La provision pour participation aux bénéfices**

Un accord de participation au bénéfice existe entre REMA et un délégataire en assurances Animaux.

Une provision correspondant à cette charge future est comptabilisée à hauteur de 1 047 K€ au 31 décembre 2020.

- **La provision pour égalisation** est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques : tempête, gel, catastrophes naturelles, attentats, pollution, atomique, aviation.

Sur l'exercice 2020, une dotation de la provision a été constatée à hauteur de 29 K€ sur la branche « Attentats ».

- **La provision pour risques en cours :**

Les entreprises doivent, lors de chaque arrêté comptable évaluer et comptabiliser si nécessaire les provisions pour risques en cours relatives aux contrats en cours.

Pour évaluer la provision pour risques en cours, l'entreprise calcule, pour chacune des catégories d'assurance, le montant total des charges de sinistres rattachées à l'exercice courant et à l'exercice précédent, des frais d'administration autres que ceux immédiatement engagés et frais d'acquisitions imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent ; Elle rapporte ce total au montant des primes brutes émises corrigé de la variation sur la même période, des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises ; Si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises.

Une provision de 107 K€ a été constituée sur l'exercice 2020 sur la catégorie « Dommages aux biens professionnels ».

- Opérations de réassurances

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités.

- Dettes pour dépôts espèces reçus des réassureurs

Ce poste contient le dépôt de stabilité constitué en espèces chez REMA en application des dispositions prévues par l'avenant N°18 du traité « STOP LOSS à prime inversée » en couverture de bilan conclu avec notre réassureur SwissLife Assurance de Biens.

Les modalités de fonctionnement de ce dépôt sont les suivantes :

- En cas de résultat bénéficiaire, 70% du bénéfice est reversé dans un fonds de stabilité qui est plafonné à 2 fois la priorité de nos XL.
- En cas de perte, l'intégralité du déficit serait mise à la charge de ce fonds.

Le dépôt de stabilité de 1 416 K€ à fin 2019, a fait l'objet d'une reprise sur l'exercice 2020 à hauteur de 596 K€ ; son solde au 31 décembre 2020 s'élève à 820 K€.

Le dépôt de stabilité est rémunéré à raison de 95% du TMO de l'année. Au titre de l'exercice 2020, il a été rémunéré à 0,09 % soit une charge de 1 K€.

B) COMPTE DE RESULTAT

Produits Financiers

Le résultat de la gestion des placements est ventilé entre :

- les produits générés par le placement de fonds provenant des provisions techniques et qui figurent dans la partie opérations techniques sous le libellé « produits de placements alloués » pour un montant de 295 K€ pour 2020.
- les produits générés par le placement de fonds provenant des fonds propres et qui sont placés dans la partie «opérations non techniques ».

La quote-part de ces produits nets relative aux provisions techniques fait l'objet d'un transfert du compte non technique vers le compte technique non-vie.

Cette quote-part est déterminée selon les modalités réglementaires (globalement, en proportion des provisions techniques et des fonds propres).

Classement des charges

En cours d'exercice, les charges relatives aux frais généraux, non affectables par destination, sont comptabilisées dans des comptes par nature, au fur et à mesure de leur engagement.

Lors de l'arrêté, ces comptes sont soldés par affectation des charges vers des comptes de charges par destination.

Les charges sont classées par destination selon les méthodes suivantes :

- affectation sans application de clés forfaitaires pour les charges directement affectables par destination.
- pour celles ayant plusieurs destinations et celles non directement affectables, utilisation par la société de clés de répartition basées sur des critères quantitatifs et objectifs.

Les charges sont ainsi réparties entre les différentes destinations prévues par la classification réglementaire :

- Frais de règlement des sinistres,

- Frais d'acquisition,
- Frais d'administration,
- Autres charges techniques,
- Charges de placements,
- Charges non techniques.

Une révision des clés de répartition a été réalisée sur l'exercice 2017.

Honoraires des commissaires aux comptes

Au titre du contrôle légal annuel des comptes, REMA a réglé sur l'exercice 2020, les honoraires d'audit de l'exercice 2019, provisionnés à hauteur de 33 K€ sur l'exercice précédent, aux commissaires aux comptes au cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS.

Pour l'audit de contrôle de 2020, une provision de 27 K€ a été constituée à la fin de l'exercice.

Rémunérations alloués aux organes d'administration

Au titre de l'exercice 2020, REMA a versé 30 K€ au titre de l'allocation aux membres du conseil d'administration.

Contribution médecin traitant

Depuis le 1er janvier 2019, en application de l'article 17 de la loi n° 2018-1203 du 22 décembre 2018 de financement de la Sécurité Sociale pour 2019, la participation au forfait médecin traitant est devenue une contribution à la prise en charge des modes de rémunération des médecins autres que le paiement à l'acte. Cette contribution a remplacé la participation au forfait médecin traitant afin d'en accroître la lisibilité au travers d'une simplification de son mode de calcul.

Concernant le traitement comptable, en l'absence de texte, le mode de comptabilisation choisi par la REMA est l'enregistrement en charges techniques, dans la rubrique « coût des sinistres ».

C) HORS BILAN

L'entreprise a recensé les engagements donnés et reçus selon les dispositions en vigueur.

En décembre 2017, la Société a renouvelé le contrat de location de véhicule de société sur une durée de 48 mois auprès de la Société ARVAL. Au 31 décembre 2020, le montant restant à payer était de 9 K€. Ce contrat représente un engagement donné de 9 K€.

REMA est bénéficiaire au 31 décembre 2020, d'un engagement reçu sur IFT de 1 050 K€.

2°) DÉROGATION AUX PRINCIPES GÉNÉRAUX DU PLAN COMPTABLE

Il n'a pas été fait de dérogation aux principes généraux du Plan Comptable.

III - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Néant.

IV - NOTES D'INFORMATIONS

1°) INFORMATIONS SUR LE BILAN

Mouvements ayant affectés les éléments de l'actif immobilisé

	MOUVEMENTS				AMORTISSEMENTS et PROVISIONS				
	Valeur Brute au 31/12/2019	Acquisitions 2020	Cessions 2020	Valeur Brute au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019	Dotations 2020	Reprise 2020	Montant au 31/12/2020	Valeur Nette Au Bilan
2 Actifs incorporels	53			53	46	7		53	-
3a Terrains et constructions	2 727	24	-	2 751	1 113	33	4	1 142	1 609
3b Placements Entreprises liées	108			108	-			-	108
3c Autres placements	29 305	22 494	21 390	30 409	-	238		238	30 171
7a Actifs corporels	702	38	29	711	114	1		115	596
Total Général	32 895	22 556	21 419	34 032	1 273	279	4	1 548	32 484

Tableau de variation des capitaux propres

	Fonds d'établissement	Primes liées au capital social	Réserves de réévaluation	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Totaux capitaux propres
Situation à la clôture N-1	838	171	229	17 135	2 182	- 443	20 112
- Affectation du résultat N-1					- 443	443	-
- Dotation de la réserve de capitalisation							-
- Résultat N						- 76	76
Situation à la clôture N	838	171	229	17 135	1 739	- 76	20 036

Tableau des créances et dettes au 31 Décembre 2020

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale ; une provision pour dépréciation est calculée individuellement pour tenir compte des risques encourus.

CREANCES	Valeur Brute	Provision Pour dépréciation	Valeur Nette	Jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Primes acquises et non émises	154		154	154	-	-
Créances assurances directes	2 856	39	2 817	2 817		-
Créances nées d'opérations de réassurance	579		579	579	-	-
Personnel	-	-	-	-	-	-
Etat et autres organismes sociaux	-	-	-	-	-	-
Débiteurs divers	-	-	-	-	-	-
Total Créances	3 589	39	3 550	3 550	-	-

DETTES	Valeur Brute	Jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 824	1 824	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	249	249	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements reçus	2	2	-	-
Personnel	31	31	-	-
Etat et autres Organismes publics	3 327	3 327	-	-
Créanciers divers	606	606	-	-
Total Dettes	6 039	6 039	-	-

2°) INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Evolution des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler

Année d'INVENTAIRE	Exercice de SURVENANCE					
	2016 N-4	2017 N-3	2018 N-2	2019 N-1	2020 N	
2018	Règlements	18 231	20 034	23 912		
	Provisions	340	2 136	6 019		
	Total sinistres	18 571	22 170	29 931		
	Cotisations acquises	32 863	35 771	45 728		
	% S / P	56,51	61,98	65,45		
2019	Règlements	18 388	20 561	27 494	38 732	
	Provisions	100	236	4 450	7 453	
	Total sinistres	18 488	20 797	31 944	46 185	
	Cotisations acquises	32 864	35 854	46 197	68 580	
	% S / P	56,26	58,00	69,15	67,34	
2020	Règlements	18 451	20 570	27 774	43 224	40 055
	Provisions	45	102	1 517	4 483	10 317
	Total sinistres	18 496	20 672	29 291	47 707	50 372
	Cotisations acquises	32 864	35 854	46 204	68 676	75 635
	% S / P	56,28	57,66	63,39	69,47	66,60

PERSONNEL	Personnel Salarié 2020	Personnel Non Salarié 2020	Personnel Salarié 2019	Personnel Non Salarié 2019
Direction		1		1
Cadres.....	2		2	
Non cadres	4		4	
Total	6	1	6	1

PERSONNEL	2020	2019
Salaires et rémunérations	297	275
Charges sociales.....	178	165
Autres.....	6	6
Total	481	445

Ventilation des produits et charges de placements

	Revenus et frais financiers dans les entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	TOTAL
PRODUITS DE PLACEMENTS			
Revenus des participations		14	14
Revenus des placements immobiliers		85	85
Revenus des autres placements		711	711
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		810	810
FRAIS FINANCIERS (Commissions, Honoraires, Agios) = ligne 5a du compte de résultat non technique		90	90

Résultats techniques par contrats

		Santé (Cat. 20)	Dommmages aux Biens Particuliers (Cat. 24)	Dommmages aux Biens Professionnels (Cat. 25)	Dommmages aux Biens Agricoles (Cat. 26)	Dommmages aux Biens Profes + Agricoles	Dommmages aux biens
1 Primes et accessoires émis	+	46 757	29 570	347	423	770	30 340
2 Annulations et charge des ristournes	-	1 097	436	3	3	6	442
3 Primes à émettre nettes de primes à annuler, à la clôture de l'ex	+/-	10	-12	1	3	4	-8
4 Primes à émettre nettes de primes à annuler, à l'ouverture de l'ex	+/-	31	-3	-1		-1	-4
5 <u>Sous-total : Primes nettes (1-2+3-4)</u>		45 639	29 125	346	423	769	29 894
6 Provisions pour primes non acquises à la clôture	-	262	733	43	27	70	803
7 Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	+	34	647	44	28	72	719
8 <u>Sous-total : Primes de l'exercice (5-6+7)</u>		45 411	29 039	347	424	771	29 810
10 Sinistres payés	-	29 759	15 095	94	129	223	15 318
11 Versements périodiques de rentes payés	-						
12 Recours encaissés	+		45	4	3	7	52
13 Frais de gestion des sinistres	-		117	16	20	36	153
14 Provisions pour sinistres à payer à la clôture de l'exercice	-	8 553	5 795	2 355	351	2 706	8 501
15 Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture de l'exercice	+	6 339	5 790	586	238	824	6 614
16 Prévisions de recours à encaisser à la clôture de l'exercice	+		46	9	7	16	62
17 Prévisions de recours à encaisser à l'ouverture de l'exercice	-		51	16	9	25	76
18 Autres provisions techniques à la clôture de l'exercice	-		182	145	24	169	351
19 Autres provisions techniques à l'ouverture de l'exercice	+		168	44	13	57	225
20 Participations aux résultats incorporées dans l'exercice aux prestations payées ou aux provisions techniques	-						
21 <u>Sous-total : Charge des prestations (10+11-12+13+14-15-16+17+18-19-20)</u>		31 973	15 191	1 983	272	2 255	17 446
30 Participations aux bénéfices	-	147	891				891
31 Frais d'acquisition	-	11 543	8 364	43	52	95	8 459
32 Frais d'administration et autres charges techniques nets	-	3 910	3 430	150	182	332	3 762
33 Subventions d'exploitation reçues	+						
34 Produits des placements alloués	+	48	144	60	12	72	216
35 Intérêts techniques nets de cessions	-						
36 <u>Sous-total : Produits financiers nets (34-35)</u>		48	144	60	12	72	216
37 Primes cédées aux réassureurs	-	37 258	26 205	50	34	84	26 289
38 Part des réassureurs dans les prestations payées	+	24 646	13 918	61	78	139	14 057
39 Part des réass dans les provisions techniques à la clôture de l'ex	+	7 233	1 866	550		550	2 416
40 Part des réass dans les provisions techniques à l'ouverture de l'ex	-	5 417	1 870				1 870
41 Part des réassureurs /PB incorporées dans l'exercice aux prestations payées ou aux provisions techniques	+						
42 Part des réassureurs dans les participations aux bénéfices		140	846				846
43 Commissions reçues des réassureurs	+	12 993	10 642				10 642
44 <u>Sous-total : Charges de réassurance (37-38-39+40+41-42-43)</u>		-2 337	803	-561	-44	-605	198
46 <u>RESULTAT TECHNIQUE (8-21-30-31-32+33+36-44)</u>		<u>223</u>	<u>504</u>	<u>-1 208</u>	<u>-26</u>	<u>-1 234</u>	<u>-730</u>

Résultats techniques par contrats

		Catastrophes Naturelles (Cat. 27)	RC GENERALE (Cat 28)	Protection Juridique (Cat. 29)	Sous-total Affaires Directes	TOTAL GENERAL
1 Primes et accessoires émis	+	266	350	232	77 945	77 945
2 Annulations et charge des ristournes	-	1		6	1 546	1 546
3 Primes à émettre nettes de primes à annuler, à la clôture de l'ex	+/-		152		154	154
4 Primes à émettre nettes de primes à annuler, à l'ouverture de l'ex	+/-		35	3	65	65
5 <u>Sous-total : Primes nettes (1-2+3-4)</u>		265	467	223	76 488	76 488
6 Provisions pour primes non acquises à la clôture	-	28		25	1 118	1 118
7 Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	+	28		25	806	806
8 <u>Sous-total : Primes de l'exercice (5-6+7)</u>		265	467	223	76 176	76 176
10 Sinistres payés	-	457	43	62	45 639	45 639
11 Versements périodiques de rentes payés	-					
12 Recours encaissés	+			5	57	57
13 Frais de gestion des sinistres	-	57	12	10	232	232
14 Provisions pour sinistres à payer à la clôture de l'exercice	-	1 227	147	140	18 568	18 568
15 Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture de l'exercice	+	1 413	146	156	14 668	14 668
16 Prévisions de recours à encaisser à la clôture de l'exercice	+			6	68	68
17 Prévisions de recours à encaisser à l'ouverture de l'exercice	-			5	81	81
18 Autres provisions techniques à la clôture de l'exercice	-	1			352	352
19 Autres provisions techniques à l'ouverture de l'exercice	+	37			262	262
20 Participations aux résultats incorporées dans l'exercice aux prestations payées ou aux provisions techniques	-					
21 <u>Sous-total : Charge des prestations (10+11-12+13+14-15-16+17+18-19-20)</u>		292	56	50	49 817	49 817
30 Participations aux bénéfices	-				1 038	1 038
31 Frais d'acquisition	-	16	83	26	20 127	20 127
32 Frais d'administration et autres charges techniques nets	-	102	179	100	8 053	8 053
33 Subventions d'exploitation reçues	+					
34 Produits des placements alloués	+	23	4	5	296	296
35 Intérêts techniques nets de cessions	-					
36 <u>Sous-total : Produits financiers nets (34-35)</u>		23	4	5	296	296
37 Primes cédées aux réassureurs	-	145	43	1	63 736	63 736
38 Part des réassureurs dans les prestations payées	+	272	66	42	39 083	39 083
39 Part des réass dans les provisions techniques à la clôture de l'ex	+	489			10 138	10 138
40 Part des réass dans les provisions techniques à l'ouverture de l'ex	-	608			7 895	7 895
41 Part des réassureurs /PB incorporées dans l'exercice aux prestations payées ou aux provisions techniques	+					
42 Part des réassureurs dans les participations aux bénéfices					986	986
43 Commissions reçues des réassureurs	+	3			23 638	23 638
44 <u>Sous-total : Charges de réassurance (37-38-39+40+41-42-43)</u>		-11	-23	-41	-2 214	-2 214
46 <u>RESULTAT TECHNIQUE (8-21-30-31-32+33+36-44)</u>		<u>-111</u>	<u>176</u>	<u>93</u>	<u>-349</u>	<u>-349</u>

Etat récapitulatif des placements (en milliers d'euros)

NATURE DES PLACEMENTS	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation
- Placements immobiliers	2 751	1 609	2 703
- Obligations et autres titres à revenu fixe	21 891	21 354	23 185
- Actions et titres à revenu variable autres qu'OPCVM	586	583	3 166
- Parts d'OPCVM	6 046	5 808	7 271
- Parts d'OPCVM à revenu fixe	1 938	1 938	1 938
- Prêts et effets assimilés en France	55	55	55
- Autres instruments financiers à terme	99	47	16
Total	33 367	31 394	38 335
dont			
- Placements évalués selon R 332-19	21 891	21 354	23 185
- Placements évalués selon R 332-20... ..	11 321	9 938	15 078
- Autres affectations ou sans affectation	55	55	55
- Autres instruments financiers à terme	99	47	16
Total	33 367	31 394	38 335
dont			
- Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les suivantes	33 212	31 292	38 263
- Autres affectations ou sans affectation.....	154	102	72
Total	33 367	31 394	38 335

Nombre et désignation des valeurs			Localisation	Valeurs inscrite au bilan		Valeur	Valeur de	Valeur de		
			Dev	Affec	Valeur Brute	Corr. Valeur	nette	réalisation	remboursemen	
23 - PLACEMENTS FINANCIERS										
230 - ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE										
2300 - ACTIONS ET TITRES COTES										
EQUITY										
11 554,00	CH0038863350	NESTLE SA-REG	CHF	F	FR	6 370,09	-483,52	5 886,57	1 113 183,04	0,00
10 409,00	FR0000120073	AIR LIQUIDE SA	EUR	F	FR	296 013,39	0,00	296 013,39	1 397 408,25	0,00
21 659,00	US7802591070	ROYAL DUTCH SHELL-SPON ADR-B	USD	F	FR	227 616,62	-3 025,46	224 591,16	595 443,12	0,00
TOTAL EQUITY						530 000,10	-3 508,98	526 491,12	3 106 034,41	0,00
TOTAL 2300 - ACTIONS ET TITRES COTES						530 000,10	-3 508,98	526 491,12	3 106 034,41	0,00
2301 - ACTIONS ET PARTS D'AUTRES OPCVM DE TRESORERIE										
MMFUND										
78,00	FR0010089649	SLF (F) MONEY MARKET EURO I	EUR	F	FR	1 937 894,40	0,00	1 937 894,40	1 937 824,98	0,00
TOTAL EQ FUND						1 937 894,40	0,00	1 937 894,40	1 937 824,98	0,00
TOTAL 2301 - ACTIONS ET PARTS D'AUTRES OPCVM DE TRESORERIE						1 937 894,40	0,00	1 937 894,40	1 937 824,98	0,00
2302 - ACTIONS ET PARTS D'AUTRES OPCVM DIVERSIFIEES										
EQ FUND										
3 192,00	IE00B3DWV888	INVESTCO MSCI EMERGING MKTS	EUR	F	FR	130 010,16	0,00	130 010,16	147 853,44	0,00
19 887,00	IE00B3XXRP09	VANG S&P500 USDD	EUR	F	FR	812 185,08	0,00	812 185,08	1 146 763,97	0,00
7 005,00	IE00B42Z5J44	ISHARES MSCI JPN MONTH EUR-H	EUR	F	FR	280 710,66	0,00	280 710,66	379 846,13	0,00
678,00	IE00B48X4842	SPDR EM SMALL CAP	EUR	F	FR	50 016,06	0,00	50 016,06	52 463,64	0,00
9 850,00	IE00B51B7Z02	HSBC MSCI CANADA UCITS ETF	EUR	F	FR	140 251,20	0,00	140 251,20	151 000,50	0,00
2 740,00	IE00B5BMR087	ISHARES CORE S&P 500	EUR	F	FR	567 315,08	0,00	567 315,08	841 919,80	0,00
64 076,00	IE00BD4TYG73	UBS ETF MSCI USA H. EUR	EUR	F	FR	1 291 131,40	0,00	1 291 131,40	1 968 991,40	0,00
371,00	LU0191819951	UNI-GLOBAL-EQ EUROPE-SA EUR	EUR	F	FR	1 185 237,41	0,00	1 185 237,41	1 159 835,04	0,00
4 194,00	LU0322252338	X MSCI PACIFIC EX JAPAN 1C	EUR	F	FR	178 328,88	0,00	178 328,88	236 289,96	0,00
369,56	LU0650751562	UNI-GLOBAL-EQ EM MKTS-SACEUR	EUR	F	FR	411 017,53	0,00	411 017,53	424 055,32	0,00
975,22	LU1760138344	AXAIM AN OP III AHD	EUR	F	FR	1 000 000,00	-237 855,82	762 144,18	762 144,18	0,00
TOTAL EQ FUND						6 046 203,46	-237 855,82	5 808 347,64	7 271 163,38	0,00
TOTAL 2302 - ACTIONS ET PARTS D'AUTRES OPCVM DIVERSIFIEES						6 046 203,46	-237 855,82	5 808 347,64	7 271 163,38	0,00
2305 - ACTIONS ET TITRES NON COTES										
EQUITY										
1 980,00	864429-1	ACTIONS SACIEL	EUR	F	FR	3 960,00	0,00	3 960,00	3 960,00	0,00
TOTAL EQUITY						3 960,00	0,00	3 960,00	3 960,00	0,00
TOTAL 2305 - ACTIONS ET TITRES NON COTES						3 960,00	0,00	3 960,00	3 960,00	0,00
TOTAL 230 - ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE						8 518 057,96	-241 364,80	8 276 693,16	12 318 982,77	0,00
26 - PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES										
260 - PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES										
2605 - ACTIONS ET TITRES NON COTES										
PARTICIPATION										
501,00	Q8000300000	WILHELM	EUR	F	FR	50 100,00	0,00	50 100,00	50 054,91	0,00
20,00	Q8000400000	DOMUS SAS	EUR	F	FR	2 000,00	0,00	2 000,00	6 000,00	0,00
TOTAL						52 100,00	0,00	52 100,00	56 054,91	0,00
TOTAL 2605 - ACTIONS ET TITRES NON COTES						52 100,00	0,00	52 100,00	56 054,91	0,00
TOTAL 260 - PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES						52 100,00	0,00	52 100,00	56 054,91	0,00
TOTAL 26 - PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES						52 100,00	0,00	52 100,00	56 054,91	0,00
TOTAL Tableau B :						11 321 219,81	-1 383 240,72	9 937 979,09	15 077 948,10	510 155,00
Tableau C : classe 2 non admis										
262 - CREANCES RATTACHEES AUX PARTICIPATIONS										
LOAN WILHELM										
55 310,00	PR0026200002	LOAN WILHELM SOF	EUR	L	FR	55 310,00	0,00	55 310,00	55 310,00	55 310,00
TOTAL						55 310,00	0,00	55 310,00	55 310,00	55 310,00
TOTAL 262 - CREANCES RATTACHEES AUX PARTICIPATIONS						55 310,00	0,00	55 310,00	55 310,00	55 310,00
TOTAL AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS						55 310,00	0,00	55 310,00	55 310,00	55 310,00
48 - Compte de régul Valeur Intrinsèque										
486 - Compte de régul Valeur Intrinsèque										
4862 - Compte de régul Valeur Intrinsèque										
OPT EQUITY										
4 900,00	DE000C2FGC86	NESN SW Put @ 92 20210618	CHF	L	FR	28 938,04	-18 809,82	10 128,22	5 614,80	0,00
18 700,00	DE000C4YRY25	RDSA NA Put @ 10 20211217	EUR	L	FR	25 245,00	-5 641,03	19 603,97	7 854,00	0,00
4 400,00	FRENX2184674	AI FP Put @ 100 20210618	EUR	L	FR	44 880,00	-27 719,99	17 160,01	2 992,00	0,00
TOTAL OPT EQUITY						99 063,04	-52 170,84	46 892,20	16 460,80	0,00
TOTAL 4862 - Compte de régul Valeur Intrinsèque						99 063,04	-52 170,84	46 892,20	16 460,80	0,00
TOTAL 486 - Compte de régul Valeur Intrinsèque						99 063,04	-52 170,84	46 892,20	16 460,80	0,00
TOTAL Tableau C : classe 2 non admis						154 373,04	-52 170,84	102 202,20	71 770,80	55 310,00
TOTAUX DES PLACEMENTS						33 366 549,86	-1 972 081,95	31 394 467,91	38 334 814,90	20 665 465,00

PROJET DU TEXTE DES RESOLUTIONS

Exercice clos le 31/12/2020

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport sur la situation technique, du rapport sur la gestion financière et du rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 approuve les comptes tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale donne, en conséquence, aux Administrateurs, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, et après avoir constaté que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 est une perte de 76 009.77 €, décide de l'imputer au poste report à nouveau de 1 738 849,29 € qui passe ainsi à 1 662 839,52 €.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article R 322-57 IV 1° du Code des Assurances, déclare en approuver les termes.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les contrats d'assurances, visé par l'article R 322-57 IV 2° du Code des Assurances, déclare en approuver les termes.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale fixe à 30 000 € le montant de l'allocation aux membres du Conseil d'Administration.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ratifie la cooptation de Monsieur Tanguy POLET en qualité d'administrateur, faite lors du Conseil d'administration du 30 mars 2021 pour la durée de son prédécesseur soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée, sur proposition du conseil d'administration, décide de renouveler en qualité d'administrateur **Monsieur Tanguy POLET** pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026. Préalablement à la séance, Monsieur POLET a déclaré accepter les fonctions qui lui seraient proposées et n'être frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire l'exercice de ce mandat.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée, sur proposition du conseil d'administration, décide de renouveler en qualité d'administrateur **Monsieur Jean Yves DEBALLON** pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026. Préalablement à la séance, Monsieur DEBALLON a déclaré accepter les fonctions qui lui seraient proposées et n'être frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire l'exercice de ce mandat.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée, sur proposition du conseil d'administration, décide de renouveler en qualité d'administrateur **Monsieur Eric LE BARON** pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026. Préalablement à la séance, Monsieur LE BARON a déclaré accepter les fonctions qui lui seraient proposées et n'être frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire l'exercice de ce mandat.

DIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.



Assurances Mutuelles

Réunion des Mutuelles d'Assurances Régionales

Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes,
régie par le Code des Assurances

www.rema-assurances.fr

Siège social

137, rue Victor Hugo
92300 Levallois-Perret

Direction et bureaux

8, rue Henri IV
C.S. 20263
28008 Chartres Cedex

Tél. 02.37.84.04.50

Fax. 02.37.36.01.1